

**POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE**
Gestion FÉRIQUE

Amendée le 19 mai 2021

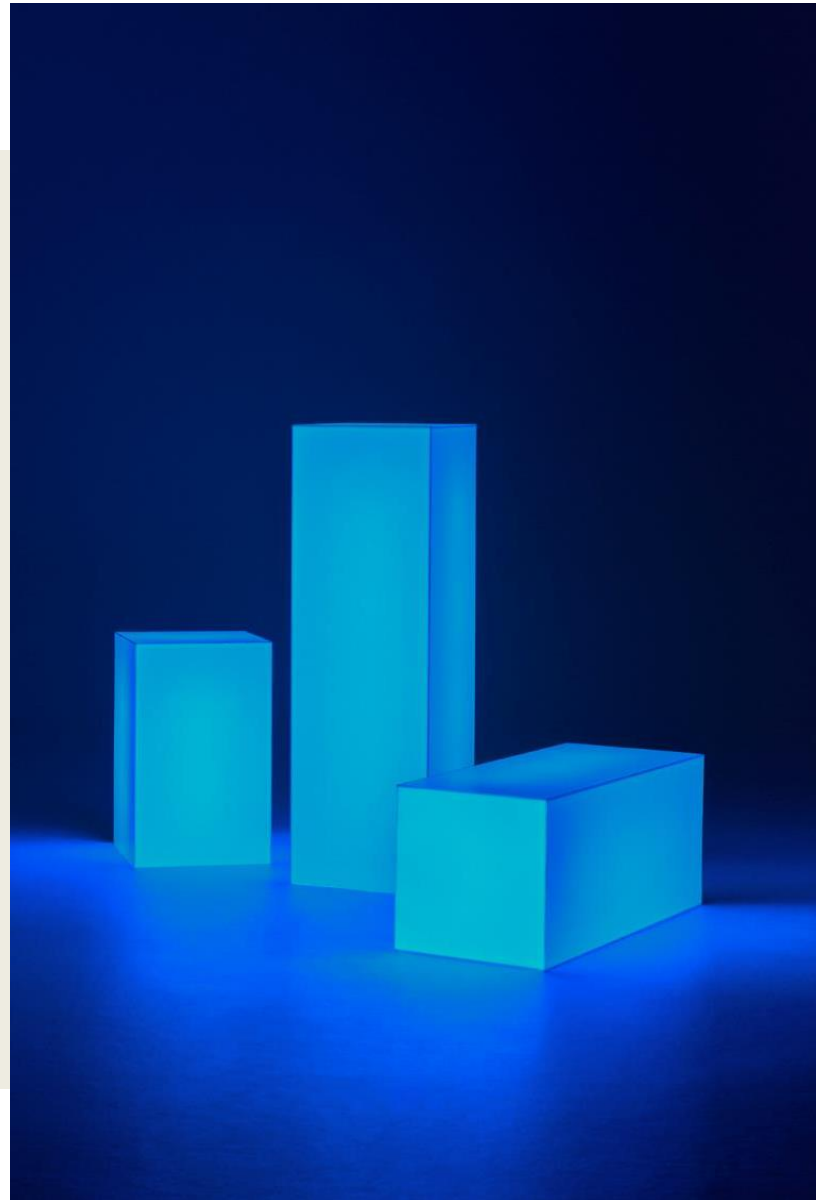




TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
MISSION.....	3
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	4
FONDEMENTS DE LA POLITIQUE.....	4
APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	5
APPLICATION	7
MISE À JOUR.....	7
REDDITION DE COMPTES ET COMMUNICATION	7
RÔLE DES INTERVENANTS	7
ANNEXE 1: AFFILIATIONS DE GESTION FÉRIQUE À DES ORGANISATIONS ACTIVES EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE.....	9



CONTEXTE

Dans l'exercice de ses activités, Gestion FÉRIQUE est guidé par sa mission et ses valeurs.

L'investissement responsable est un domaine qui évolue rapidement et représente un changement important au sein de la communauté financière, ainsi :

- Gestion FÉRIQUE adopte de bonnes pratiques d'affaires en matière d'investissement responsable. En tant que facteur de développement économique pour les années à venir, ceci peut permettre à Gestion FÉRIQUE de saisir les occasions d'affaires qu'engendreront les tendances structurelles mondiales en pleine évolution.
- Gestion FÉRIQUE a adopté une politique spécifique la guidant dans l'exercice de son droit de vote par procuration en privilégiant le dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit ainsi que les autres parties prenantes. À titre d'investisseur institutionnel, Gestion FÉRIQUE n'intervient généralement pas dans les opérations d'une entreprise, mais tente d'influencer son comportement à long terme.
- Gestion FÉRIQUE est d'avis que la responsabilité sociale d'une entreprise doit faire partie de ses critères d'investissement sans toutefois en constituer le seul fondement.

MISSION

« Accélérer l'autonomie financière des professionnels en génie du Québec. »



OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à définir un cadre clair et souple permettant à Gestion FÉRIQUE d'intégrer les considérations liées à l'investissement responsable à sa gestion de fonds, tout en tenant compte des classes d'actifs dans lesquels elle investit.

Par cette politique, Gestion FÉRIQUE désire apporter une contribution crédible et efficace à l'amélioration du bilan social des entreprises tout en gardant comme but premier l'atteinte des objectifs de rendement et de risque des Fonds FÉRIQUE.

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

- Gestion FÉRIQUE a comme fonction première de gérer des fonds ayant comme objectif de surpasser le rendement médian avec un niveau de risque raisonnable et des frais de gestion parmi les plus compétitifs de l'industrie, le tout, dans sa catégorie de fonds comparables;
- Gestion FÉRIQUE est d'avis que le fait de prendre en considération les éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à la gestion complète et intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement;
- Gestion FÉRIQUE croit qu'une entreprise qui gère ces éléments de façon proactive contribue à la performance à long terme de celle-ci;
- Gestion FÉRIQUE adopte une approche qui privilégie le dialogue et la collaboration avec les dirigeants des entreprises et les autres intervenants qui interagissent avec ces dernières relativement aux enjeux de l'investissement responsable;
- Gestion FÉRIQUE considère qu'il est important que les entreprises divulguent l'information sur les éléments ESG, puisqu'il s'agit d'un outil permettant d'analyser, de comparer et d'évaluer ces aspects des entreprises;
- Gestion FÉRIQUE préconise une approche ayant un cadre suffisamment souple pour convenir à l'ensemble de ses clients dans la réalisation de la mission qui lui est conférée;
- Gestion FÉRIQUE souhaite que les entreprises dans lesquelles elle investit :
 - conduisent leurs activités en adoptant les meilleures pratiques de gouvernance;
 - conduisent leurs activités en respectant les droits et libertés fondamentaux enchâssés dans les lois, et interdisent toute discrimination;
 - respectent les droits des travailleurs, prennent les mesures nécessaires afin de leur garantir un environnement sain et sécuritaire, et interdisent toute forme d'abus;
 - prennent les mesures nécessaires afin de respecter et de protéger l'environnement où se situent les diverses activités de l'entreprise;
 - respectent les communautés au sein desquelles elles exercent leurs activités et favorisent leur développement;
- Gestion FÉRIQUE peut appuyer des mesures qui permettent aux actionnaires minoritaires de présenter certaines résolutions à l'assemblée des actionnaires;
- Gestion FÉRIQUE privilégie l'exercice actif du droit de vote et l'engagement actionnarial comme mode important d'intervention pour appuyer des mesures qui permettent d'améliorer les pratiques d'une compagnie, d'une industrie ou de l'univers des placements;



- Gestion FÉRIQUE reconnaît la conclusion du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon laquelle le changement climatique est réel et les activités humaines en sont la principale cause :
 - Gestion FÉRIQUE désire contribuer à la lutte au changement climatique, notamment via la réduction des émissions de carbone au sein de l'économie mondiale dans un processus de transition juste.

APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'approche privilégiée par Gestion FÉRIQUE en matière d'investissement responsable s'articule autour des volets suivants : l'exercice de droits de vote, l'engagement actionnarial et l'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et de décision des investissements.

1. Exercice de droits de vote

Notre politique repose sur trois principes généraux :

- Rentabilité à long terme :
Les votes visent à contribuer à l'amélioration de la gestion des entreprises pour favoriser leur rentabilité à long terme, non pas leur seule appréciation à court terme.
- Responsabilisation :
Le Conseil d'administration d'une entreprise a une responsabilité face aux actionnaires, tout comme la direction face aux administrateurs. Les règles et pratiques des entreprises doivent favoriser cette responsabilité.
- Transparence :
L'information sur les entreprises doit être accessible pour permettre leur évaluation. Les entreprises doivent aussi avoir de saines pratiques de vérification.

Cette politique permet donc à Gestion FÉRIQUE de concilier deux objectifs fondamentaux : encourager activement les entreprises à adopter un comportement plus responsable et protéger l'avenir à long terme de ses clients. La politique et les rapports de vote sont disponibles sur le site de Gestion FÉRIQUE à l'adresse suivante (https://www.ferique.com/-/media/Documents/Investissement-responsable/Politique-de-droits-de-vote_2018.pdf?la=fr).

2. Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial se définit comme une stratégie d'investissement responsable ayant pour objectif d'influencer activement les compagnies détenues dans nos portefeuilles afin d'améliorer leurs pratiques ESG.

Plusieurs types d'intervention existent, les principales sont :

- Communiquer avec les dirigeants de l'entreprise ciblée (appels, lettres)
- Enregistrer une proposition d'actionnaire

Ces interventions peuvent se faire individuellement ou en collaboration avec d'autres intervenants.



Afin de gérer efficacement ses efforts d'engagement, Gestion FÉRIQUE s'est doté d'une procédure d'engagement actionnariale qui définit les objectifs en considérant la matérialité, l'horizon, les efforts à déployer, les chances de succès et les risques.

3. Intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et de décision des investissements

De manière collaborative, Gestion FÉRIQUE supporte l'intégration de critères ESG dans le processus d'analyse financière traditionnelle de ses gestionnaires. Gestion FÉRIQUE est d'avis que ceci permet aux gestionnaires de dresser un portrait plus complet d'une entreprise et de prendre en considération un éventail plus complet des risques de placement ainsi que toutes les opportunités associées à ces critères.

Conséquemment, Gestion FÉRIQUE favorise l'embauche de gestionnaires qui intègrent pleinement les facteurs ESG dans leur stratégie d'investissement. Afin de formaliser l'approche en investissement responsable de ses gestionnaires, Gestion FÉRIQUE demande qu'une description de leur philosophie vis-à-vis l'intégration des critères ESG soit incluse au sein de leur politique de placement respective.

Gestion FÉRIQUE évalue également les risques liés aux enjeux ESG des stratégies d'investissement des gestionnaires en utilisant des classifications ESG ou toutes autres mesures reliées aux risques extrafinanciers et discutent avec les gestionnaires de ces risques sur une base régulière.

4. Filtres

Afin d'être conséquent avec l'approche choisie, soit d'influencer les entreprises dans lesquelles des sommes sont investies, Gestion FÉRIQUE n'impose pas de filtre d'exclusion à ses gestionnaires.



APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les Fonds FÉRIQUE. Toutefois, les pratiques et les méthodes d'intégration des critères ESG peuvent varier d'une catégorie d'actif à une autre selon le gestionnaire, la nature des investissements, le type d'instrument et la stratégie d'investissement du portefeuille.

MISE À JOUR

Les pratiques suivantes d'investissement responsable sont revues régulièrement (fréquence) :

- Suivi des tendances du marché et des changements légaux et réglementaires (annuelle);
- Procédure d'engagement actionnarial (2 ans);
- Politique et principes de droit de vote (2 ans);
- Communication afférente aux pratiques d'investissement responsable de Gestion FÉRIQUE (annuelle).

REDDITION DE COMPTES ET COMMUNICATION

Gestion FÉRIQUE reconnaît l'importance de la reddition de comptes et de la communication transparente de ses activités en matière d'investissement responsable :

- Des rapports détaillés des activités sur l'investissement responsable sont remis au Comité de surveillance des placements sur une base régulière.
 - Le Comité de surveillance des placements doit faire rapport au Conseil d'administration sur une base annuelle sur les activités d'investissement responsable;
- Un rapport sommaire d'activités sur l'investissement responsable est remis annuellement aux clients via le site web;
- Un rapport détaillé des droits de vote est remis trimestriellement aux clients via le site web;
- Le sondage des PRI est effectué annuellement et les résultats sont communiqués aux clients via le site web.

RÔLE DES INTERVENANTS

1. Comité de surveillance des placements

Le Comité de surveillance des placements de Gestion FÉRIQUE a pour rôle d'examiner et d'approuver la politique en matière d'investissement responsable telle que préparée et recommandée par la Direction. Elle doit aussi faire rapport au Conseil d'administration sur une base annuelle des activités d'investissement responsable.

Il doit également examiner certaines questions spécifiques comme:

- Les thèmes-clés concernant l'engagement actionnarial de Gestion FÉRIQUE;



- Les grandes lignes de la politique de droit de vote;
- Les grandes lignes de la stratégie pour lutter contre les changements climatiques;
- L'approche d'intégration des critères ESG par les gestionnaires et le suivi effectué par la Direction.

De plus, il a pour rôle de s'assurer que tous les mécanismes nécessaires à l'implantation de la politique d'investissement responsable ont été mis en place et qu'ils sont efficaces. Il doit, entre autres, s'assurer que :

- La mission de Gestion FÉRIQUE est respectée;
- Le processus d'exercice du droit de vote, d'engagement actionnarial, d'intégration des facteurs ESG sont suivi conformément à la présente politique de Gestion FÉRIQUE et que les décisions sont prises en accord avec les orientations données par les membres du Conseil d'administration.

2. Vice-présidence – Gestion des placements

La Vice-présidence doit définir les orientations générales de cette politique ainsi que la politique sur les principes régissant l'exercice du droit de vote et la procédure relative à l'engagement actionnarial. Elle doit également veiller à la mise en application des politiques, procédures et stratégies mises en place. Ce travail est notamment appuyé par l'expertise d'organisations spécialisées dans les différents aspects de l'investissement responsable (voir annexe 1).

Dans ce cadre, la Vice-présidence doit prendre en considération la mission de Gestion FÉRIQUE lors des révisions des différents documents.



ANNEXE 1: AFFILIATIONS DE GESTION FÉRIQUE À DES ORGANISATIONS ACTIVES EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE.

PRI (Principles for Responsible Investment)

L'initiative PRI coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionariat. Les six Principes ont été conçus par des investisseurs et sont parrainés par l'ONU. Ils ont reçu plus de 1 400 signatures issues de plus de 50 pays, qui représentent 59 billions de dollars d'actif. <https://www.unpri.org/>

AIR (L'Association pour l'investissement responsable) – RIA (Responsible Investment Association)

L'Association pour l'investissement responsable (AIR) est une association représentant l'industrie canadienne de l'investissement responsable. Les membres de l'AIR estiment que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des investissements peuvent fournir des rendements supérieurs ajustés au risque et un impact sociétal positif. <https://www.riacanada.ca/>

ÆQUO

Æquo mène un engagement actionnarial pour le compte de ses clients, auprès d'entreprises cotées en bourse, afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette démarche d'engagement actionnarial est fondée sur un principe : les entreprises qui alignent leurs pratiques aux principes de bonne gouvernance, du développement durable et du respect des droits humains génèrent de meilleurs rendements à long terme. <https://www.aequo.ca/>

GIR (Groupe Investissement Responsable)

Le Groupe investissement responsable inc. (GIR) est le leader québécois en matière de services-conseils extrafinanciers. Depuis l'an 2000, il guide et accompagne les investisseurs dans l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de régie d'entreprise touchant les sociétés ouvertes. À cette fin, il offre des services de vote, de recherche et de consultation. En tant qu'expert-conseil, le GIR a le devoir d'agir au mieux pour les intérêts à long terme de ses clients. Ainsi, il estime que le rôle de fiduciaire oblige à considérer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), qui peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement. <http://www.gir-canada.com/>